

تعريف عام بدين الإسلام وما جاء به الرسل

**Aperçu général de la religion
islamique et de ce qu'ont apporté
les Messagers**

Aperçu général de la religion islamique et de ce qu'ont apporté les Messagers

Son éminence, le Cheikh

'Abd Al-'Azîz Ibn 'Abd Allah Ibn Bâz

Louange à Allah, Seigneur des mondes.

La fin heureuse appartient aux pieux.

Que la prière et le salut soient sur Son serviteur, Son messager, Son ami intime et Son élu parmi Ses créatures, notre Prophète, notre guide et notre maître, Muhammad fils de 'Abd Allah, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et sur quiconque suit sa voie et emprunte son chemin pour trouver la guidée jusqu'au Jour de la rétribution.

Ceci étant dit :

Allah, Exalté et Glorifié soit-Il, a envoyé Son Prophète Muhammad (paix et salut sur lui) avec la guidée et la religion de vérité, qui est l'Islam, la même religion avec laquelle Il a envoyé tous les Messagers. Allah, Exalté soit-Il, a dit :

(إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ)

(La seule religion acceptée par Allah est l'Islam.) [La Famille de 'Imrân, 3 : 19], et Il (Glorifié soit-Il) a dit :

(وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ
الْخَسِرِينَ)

(Que celui qui désire une autre religion que l'islam sache que son culte ne sera jamais accepté et que, dans l'au-delà, il sera du nombre des perdants) [Sourate Âl 'Imrân (La Famille de 'Imrân), 3 : 85].

L'Islam est la religion qu'Allah a transmise à tous les Messagers, du premier, Noé, au dernier des prophètes, Muhammad (paix et salut sur lui). C'est aussi la religion de notre père Adam, qu'Allah a envoyé pour lui-même et sa descendance en tant que prophète, avec une législation qu'Il lui a enseignée et prescrite. Adam et ses descendants l'ont suivie jusqu'à ce qu'Allah envoie Noé (paix et salut sur lui).

L'Islam consiste à se soumettre à Allah et à obéir à Ses ordres, en respectant Ses commandements et en évitant ce qu'Il a interdit. C'est cela, l'Islam.

Le fondement de la religion islamique et sa base essentielle est la foi en l'unicité d'Allah, Exalté soit-Il, et la consécration exclusive de l'adoration à Lui seul.

Tel est le principe fondamental de la religion islamique : que l'adoration soit vouée uniquement à Allah, qu'il s'agisse de l'invocation, de la crainte, de l'espérance, de la prière, du jeûne, du sacrifice, du vœu, et de toute autre forme d'adoration, toutes étant destinées à Allah uniquement.

C'est pour cela qu'Allah a envoyé l'ensemble des Messagers, comme Il l'a dit, Exalté soit-Il :

(وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنْ أَعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا
الطُّغُوتَ)

(Nous avons suscité à chaque peuple un Messager qui l'a exhorté à adorer Allah et à fuir les fausses divinités.) [Sourate An-Nahl (Les Abeilles) : 16, 36].

Adorez Allah, c'est-à-dire affirmez Son Unicité en Lui réservant exclusivement l'adoration, et évitez les fausses divinités, autrement dit cessez d'adorer tout en dehors de Lui. Les fausses divinités désignent toute chose adorée en dehors de Lui, qu'il s'agisse d'un arbre, d'une pierre, d'une idole, d'un mort, d'un ange, d'une étoile ou autre, tout cela est considéré comme une fausse divinité.

Cependant, si l'idole n'agrée pas cela, comme les prophètes, les anges et les pieux, alors la

fausse divinité en question est Satan ; car c'est lui qui a appelé à leur adoration et l'a embellie pour les gens, tandis qu'eux en sont innocents.

Ainsi, le fondement même de la religion de l'Islam est celui-ci : vouer exclusivement l'adoration à Allah, à Lui seul, à l'exclusion de tout autre, et renier l'adoration de tout ce qui est en dehors de Lui. Autrement dit, nier toute adoration autre que la Sienne, être convaincu de sa nullité, et affirmer qu'elle constitue une forme de polythéisme envers Allah, glorieux et majestueux.

Ainsi Allah a envoyé tous les messagers, depuis le premier d'entre eux, Noé, jusqu'au dernier et sceau des prophètes, Muhammad ﷺ. C'est de la même manière qu'Allah enseigna à Adam et lui prescrivit la loi : il adora Allah seul. Telle fut également la religion de sa descendance, demeurée sur cette voie, jusqu'à ce que le polythéisme apparaisse parmi les fils d'Adam à l'époque de Noé.

Et chaque messenger a transmis à son peuple qu'il avait été envoyé pour les appeler à l'adoration exclusive d'Allah et à la sincérité envers Lui. Ainsi, Noé, paix sur lui, dit à son peuple :

(أَعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ)

« Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. » [Sourate Al-A'râf (Les Hautes Murailles) : 7, 59].

Hûd, Sâlih, Chû'ayb, Abraham, Lot et d'autres encore, tous ont dit à leurs peuples :

(أَعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ)

« Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. » [Les Hautes Murailles, 7 : 65 - 73 - 85 ; Hûd, 11 : 50 - 61 - 84 ; Les Croyants, 23 : 23].

De même, Moïse (paix et salut sur lui) dit à son peuple :

(أَعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ)

« Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. » [Sourate Al-A'râf (Les Hautes Murailles) : 7, 59].

(إِنَّمَا إِلَهُكُمُ اللَّهُ الَّذِي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَسِعَ كُلَّ شَيْءٍ عِلْمًا)

Vous n'avez d'autre divinité qu'Allah qui seul est en droit d'être adoré. Sa science embrasse toute chose. [Tâhâ : 20, 98]. Et de même Jésus fils de Marie, paix et salut sur lui, a dit à son peuple :

(مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَا أَمَرْتَنِي بِهِ أَنْ أَعْبُدُوا اللَّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْ)

Je me suis contenté de leur transmettre le message que Tu m'as confié, leur disant : "Adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre". [La Table Servie, 5 : 117].

Ainsi, lorsque Allah a envoyé Muhammad (paix et salut sur lui), il a dit à son peuple :

(أَعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ)،

« Adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui. », et il leur enseignait et disait :

"قولوا لا إله إلا الله تفلحوا".

« Dites : Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et vous réussirez. »¹.

Telle est la mission de tous les messagers : ils ont appelé les peuples à la foi en l'unicité d'Allah et à Lui vouer exclusivement l'adoration, à se tourner vers Lui pour tous leurs besoins, en plaçant leur confiance en Lui, en Le craignant et en L'espérant, en demandant le Paradis et en cherchant à être préservés du Feu, en sollicitant subsistance et santé. Ainsi, ils Le craignent et L'espèrent, accomplissent la prière, jeûnent, sacrifient et consacrent leurs vœux pieux pour

¹ Rapporté par l'imam Ahmad dans le Musnad des Mekkois, ḥadīth de Rabī'ah ibn 'Abbād Ad-Dīlī (qu'Allah l'agrée) n°15593 avec l'expression : « Ô gens... », et Ibn Hibbân (14/6562).

Lui, espérant Sa récompense et redoutant Son châtement

Muhammad (paix et salut d'Allah sur lui) est resté parmi son peuple à La Mecque pendant dix ans, les appelant avant tout au monothéisme et les mettant en garde contre le polythéisme, c'est-à-dire l'attachement à autre qu'Allah parmi les arbres, les pierres, les idoles et autres, et leur disait :

(يا قوم قولوا لا إله إلا الله تفلحوا).

« Ô mon peuple, dites : Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et vous réussirez. »¹.

Il convient de souligner que ce qui concerne les causes sensibles n'entre pas dans le domaine du polythéisme ni ne contredit la foi en l'unicité d'Allah. Ce qui touche aux causes sensibles, avec des personnes présentes et capables, n'est en rien un acte de polythéisme. Par exemple, si un homme dit à son frère ou à une autre personne : "Fais ceci", "Aide-moi pour cela", "Travaille dans ma ferme", "Apporte-moi telle chose", ou "Porte cet objet lourd", alors qu'il sait que la personne peut le faire, ce sont des actions purement

¹ Référence déjà citée précédemment.

sensibles, elles ne constituent ni polythéisme ni interdit.

Ce qui est visé par l'invocation vouée exclusivement à Allah, la crainte et l'espérance en Lui, concerne ce qui ne relève pas des causes sensibles en présence de ceux qui peuvent agir.

Ainsi, lorsqu'une personne présente peut agir, et que quelqu'un lui demande de faire quelque chose, avec ou sans récompense, ce n'est pas une forme de polythéisme et cela n'est pas contraire à la foi en l'unicité d'Allah ; ce sont des affaires sensibles permises. Les messagers et les musulmans ont pratiqué cela.

De même, si quelqu'un dit : "Ô Untel, fais ceci, prie pour moi, implore le pardon pour moi, aide-moi dans telle chose", que ce soit directement ou par correspondance, téléphone ou télécopie, pour des actions qu'il est capable de réaliser ou d'entendre, cela ne représente pas une forme de polythéisme.

Le polythéisme véritable consiste à invoquer un mort, un objet inanimé ou même un vivant en croyant qu'il agit dans l'univers ou qu'il possède

un pouvoir ou une capacité d'agir indépendamment d'Allah. C'est ce polythéisme que les messagers ont interdit et contre lequel ils ont mis en garde.

En revanche, les actes sensibles, connus et réalisables, que l'homme accomplit avec une personne présente et capable—que ce soit par parole, écrit, téléphone ou télécopie—sont permis et ne présentent aucun interdit. Ils ne constituent en rien du polythéisme.

Comme Allah dit dans la sourate Al-Qasas :

(فَاسْتَعِذْهُ الَّذِي مِنْ شِيعَتِهِ عَلَى الَّذِي مِنْ عَدُوِّهِ)

(Le premier l'appela au secours contre son adversaire) [Le Récit, 28 : 15]. Il convient de prêter attention à cela, car certains ignorants se méprennent sur cette question.

Il faut savoir que l'un des fondements de l'Islam est la foi en Muhammad, que la paix soit sur lui, en tant que messager d'Allah envoyé à l'ensemble des gens. De même, la foi implique la reconnaissance de tous les messagers précédents.

Ainsi, à l'époque de Noé, il fallait croire en lui ; à l'époque de Hûd, croire en Hûd avec le monothéisme et l'adoration exclusive d'Allah ; de même pour Şâlih, Chu'ayb, Abraham, Lot, Joseph, Isaac, Jacob, et ainsi de suite.

À l'époque de Moïse et Aaron, à qui Allah révéla la Torah, la foi en eux était nécessaire, conjointement avec la foi en l'unicité d'Allah et l'adhésion exclusive à Son adoration, et la croyance que Moïse et Aaron sont bien des prophètes et messagers d'Allah.

Ainsi, même si quelqu'un adore Allah seul et exécute Ses commandements, son adhésion à l'Islam n'est pas valide s'il ne croit pas aux prophètes.

Ensuite, après la mission de Jésus, que la paix soit sur lui, il est nécessaire de croire en lui également. Ainsi, les Juifs qui n'ont pas cru en Jésus sont devenus mécréants, car leur refus de croire en lui annule leur statut de musulmans. Même s'ils adoraient Allah, accomplissaient la prière, jeûnaient et faisaient l'ensemble des actes d'adoration, cela ne leur aurait pas conféré l'Islam. Il faut croire en chaque messager qu'ils ont rencontré et dont ils ont reconnu l'origine

divine, y compris Jésus, pour que leur foi soit complète et valide.

Puis, après Jésus, quand Muhammad ﷺ est venu, il était obligatoire de croire en Muhammad. Quiconque ne croit pas en lui est mécréant, même s'il a cru en tous les prophètes précédents. Il est donc nécessaire de croire en Muhammad ﷺ et en ce qu'Allah lui a révélé pour tous les humains et les djinns, de croire en l'unicité d'Allah et de vouer toute adoration à Lui seul, de croire en tous les messagers, parmi lesquels le dernier et le meilleur est notre Prophète Muhammad ﷺ. Il faut croire qu'il est véritablement le messager d'Allah pour tous les humains et les djinns, qu'il est le sceau des prophètes et qu'aucun prophète ne viendra après lui. L'islam n'est établi pour quiconque après Muhammad ﷺ que par cette croyance : croire en tous les prophètes, d'Adam à Muhammad ﷺ inclus.

Il est impératif de croire en eux et de croire qu'ils sont véridiques, qu'ils sont les Prophètes d'Allah, et qu'Allah leur a révélé des livres, et qu'ils ont transmis ce qui leur a été révélé. Ils l'ont transmis, se sont acquittés du dépôt et ont sincèrement conseillé la communauté sans faillir. Il est impératif de croire en cela, et le dernier d'entre eux est Muhammad ﷺ.

Il est impératif de croire qu'il a transmis le message, accompli la mission qui lui a été confiée, conseillé la communauté et rempli son devoir, paix et salut sur lui, jusqu'à ce qu'Allah le rappelle à Lui. Il est le sceau des prophètes, nul prophète ne viendra après lui, et il a été envoyé aux deux catégories d'êtres : les djinns et les hommes. Ainsi, il incombe à tous les êtres responsables parmi ces deux catégories de croire en lui et de suivre sa législation, paix et salut sur lui. Ils ne seront pas considérés comme musulmans et il n'y aura pas d'Islam sans cela.

Allah, Gloire et Pureté à Lui, dit :

(قُولُوا ءَامَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ
وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ
وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ
وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ)

Dites : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux fils d'Israël, mais aussi en ce qui a été confié à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été confié aux autres prophètes par leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux et nous Lui sommes entièrement soumis. » [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2, 136]

Allah le Très Haut a mis en évidence le fait que les membres de cette communauté ont le devoir de proclamer cela, c'est-à-dire de croire en tous les messagers et en ce qu'ils ont apporté. Il a dit, exalté soit-Il :

(وَكَتُبْنَا لَنَا فِي هَذِهِ الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ إِنَّا هُدْنَا إِلَيْكَ
 قَالَ عَذَابِي أُصِيبُ بِهِ مَنْ أَشَاءُ وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ
 فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَالَّذِينَ هُمْ بِآيَاتِنَا
 يُؤْمِنُونَ، الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ
 مَكْنُوبًا عِنْدَهُمْ فِي التَّوْرَةِ وَالْإِنْجِيلِ يَأْمُرُهُمْ بِالْمَعْرُوفِ
 وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ
 وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَالْأَغْلَالَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ فَاَلَّذِينَ
 ءَامَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنْزِلَ مَعَهُ
 أُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ)

Veuille nous réserver une heureuse vie ici-bas et le bonheur éternel dans l'au-delà. Nous revenons à Toi, pleins de repentir. » Le Seigneur dit : « J'inflige Mon châtement à qui Je veux, tandis que Ma miséricorde s'étend à tous les hommes. Je la destine à ceux qui se préservent du péché, se purifient et croient en Mes signes.

A ceux qui suivront le Messager, le prophète illettré, le prophète des nations, dont ils trouvent mention dans la Torah et l'Évangile, qui les incite à la vertu, leur défend le vice, leur autorise toute

nourriture pure et leur interdit toute nourriture impure, et les soulage du fardeau et des carcans qui les accablaient. Bienheureux sont ceux qui croiront en lui, l'honoreront, le soutiendront et se laisseront guider par la lumière descendue sur lui. » [Sourate Al-A'râf (Les hautes murailles) : 7, 156-157].

Ensuite, Il a dit :

(قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا)

Dis : « Ô hommes ! Je suis le Messager d'Allah envoyé à vous tous » [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7, 158], et dans un autre verset :

(وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا كَافَّةً لِّلنَّاسِ بَشِيرًا وَنَذِيرًا)

Nous ne t'avons envoyé à l'ensemble de l'humanité que pour annoncer la bonne nouvelle et mettre en garde les hommes. [Sourate Sabâ : 34, 28] Cela indique donc qu'il faut avoir foi en l'ensemble des Messagers, et qu'Allah les a envoyés en tant qu'annonceurs de bonnes nouvelles et avertisseurs, comme Il a dit, Exalté soit-Il :

(رُسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ)

Des Messagers chargés d'annoncer aux hommes la bonne nouvelle et de les mettre en garde. [Sourate An-Nisâ (Les femmes) : 4, 165] Ce sont des Messagers envoyés à la création, chaque Messenger à été envoyé à son peuple pour les avertir et leur annoncer la bonne nouvelle. Ils leur annoncent le Paradis s'ils obéissent et suivent le droit chemin, et les avertissent de l'Enfer s'ils ne répondent pas. Il en est de même pour Muḥammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve), qu'Allah a envoyé en tant qu'annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur. Il annonce à la communauté, si elle répond à son appel, le Paradis, le bonheur, la dignité et l'affermissement, et les avertit de l'Enfer, de la déception, de la perte, de l'humiliation et de l'avilissement s'ils désobéissent à son ordre et ne se conforment pas à ce qu'il a apporté (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve).

On sait donc que l'obligation est de croire en tous les messagers et de leur accorder foi, et que quiconque a connu Mohammed, paix et bénédictions d'Allah sur lui, doit croire en lui, lui accorder foi et se soumettre à sa législation. C'est ainsi qu'il entre dans l'Islam, car l'Islam correspond à la soumission à l'ordre d'Allah et à croire en Lui, et c'est pourquoi cette religion est appelée Islam.

(إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ)

La seule religion qu'Allah accepte est l'islam. [La Famille d'Imrân, 3 : 19]. Cela veut dire soumission. On dit : « Untel s'est soumis à Untel », autrement dit il s'est plié à lui, s'est humilié devant lui et a obéi à ses ordres.

Les musulmans sont ceux qui se soumettent à la volonté d'Allah, suivant les enseignements transmis par Son Prophète Muḥammad ﷺ et révélés dans le Coran. Sans cela, il n'y a pas d'Islam : on ne peut être musulman ni vivre l'Islam sans croire aux prophètes passés et à leur message, ni sans croire en Muḥammad ﷺ et avoir foi en lui. Cela implique de se conformer à la loi qu'il a transmise, avec amour, sincérité, vérité, désir et crainte, et non par mensonge, ostentation ou hypocrisie.

Chaque Messenger envoyé par Allah (que la paix et les bénédictions soient sur eux) a transmis à sa communauté tout le bien qu'il connaissait pour elle, l'a conseillée et guidée, tout en l'avertissant de tout mal. C'est ainsi pour tous les Messagers, car ils sont les plus sincères et les plus accomplis dans la foi. Chacun a appelé sa communauté vers ce qui était bon pour elle dans sa religion et sa vie mondaine, et l'a mise en garde contre ce qui lui était nuisible, aussi bien

dans le domaine religieux que mondain. Comme l'a rapporté le Messager d'Allah, Muhammad (que la paix et les bénédictions soient sur lui), lorsqu'il a dit :

(ما بعث الله من نبي إلا كان حقا عليه أن يدل أمته على خير ما يعلمه لهم، وينذرهم شر ما يعلمه لهم).

Allah n'a envoyé aucun Prophète sans qu'il ne soit de son devoir de guider sa communauté vers le meilleur de ce qu'il sait pour eux, et de les avertir du pire de ce qu'il sait pour eux¹. Rapporté par l'imam Muslim dans son Recueil Authentique.

Ainsi, notre Prophète Muḥammad (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a transmis à cette communauté tout le bien qu'il savait pour eux, et les a avertis contre tout le mal qu'il savait pour eux. Il les a appelés aux nobles caractères et aux belles œuvres, et les a mis en garde contre les mauvais caractères et les mauvaises actions, comme les messagers avant lui (que la paix et le salut soient sur eux). Il dit (que la paix et le salut soient sur lui) :

(إنما بعثت لأتمم صالح الأخلاق) ،

¹ Rapporté par Muslim dans : Livre de l'émirat / Chapitre : Obligation de respecter l'allégeance aux califes, les uns après les autres (n°1844).

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. »¹, et dans une autre narration :

(لَأَتَمَّ مَكَارِمَ الْأَخْلَاقِ)

« pour parfaire les nobles caractères » Allah l'a envoyé pour appeler les gens aux nobles comportements et aux bonnes actions, et pour les avertir des mauvais comportements et des mauvaises actions.

Les Messagers (que la paix et les bénédictions soient sur eux), lorsqu'ils parlaient aux gens des Attributs de leur Seigneur et Créateur, de Son unicité, de la sincérité envers Lui et de la foi en Ses envoyés, leur transmettaient aussi ce qu'Allah a réservé pour eux au Paradis et ce qu'Il a préparé pour ceux qui Lui désobéissent en Enfer. Tout cela fait partie intégrante de la foi islamique. Ainsi, en expliquant le droit d'Allah, Son unicité, Ses attributs, Sa gloire, Sa pureté et Ses noms, les Messagers rappelaient aussi ce qui est essentiel dans la croyance : la foi en les Anges d'Allah, créés pour L'adorer. Façonnés de lumière, ils sont tous des serviteurs honorés, comme Allah, Exalté soit-Il, l'a dit :

(بَلَّ عِبَادَ مُكْرَمُونَ)

¹ Rapporté par Ahmad dans son Musnad n°8729.

des serviteurs honorés [Les Prophètes, 21 : 26]. Allah les a créés pour qu'ils L'adorent et Lui obéissent, et Il les a créés de lumière. Il, Exalté et Magnifié soit-Il, les a chargés d'exécuter Ses ordres parmi Ses serviteurs. Les messagers ont transmis leur existence afin que les serviteurs croient en eux, et qu'ils sont des Anges honorés. Allah les a créés à partir de la lumière pour Son obéissance et l'exécution de Ses ordres. Les fils d'Adam ont été créés de la boue, et les djinns ont été créés de feu. Ils se divisent en trois catégories : les Anges de lumière, les djinns de feu, et les fils d'Adam de terre.

Les Messagers ont clarifié cela et les Livres célestes l'ont exposé : comme la Torah, l'Évangile, les Psaumes et le Coran. Les Messagers ont également expliqué ce qui concerne les Livres révélés, tels que la Torah, l'Évangile, etc.

Ils ont également détaillé ce qui suit concernant l'Au-delà, la résurrection, le rassemblement, le jugement et la rétribution, ainsi que la position debout devant Allah le Jour de la Résurrection. Les gens sortiront de leurs tombes et seront rétribués selon leurs œuvres. Quiconque aura obéi et suivi ce que les messagers ont apporté, pour lui il y aura le Paradis, une demeure noble où se trouvent ce

que les âmes désirent et ce qui ravit les yeux, une demeure qu'Allah a préparée pour ceux qui Lui obéissent, où il y a tout bien, tout délice, et une vie éternelle sans trouble, ni maladie, ni mort, ni tristesse, mais un délice éternel pour celui qui craint Allah et obéit aux messagers. Et il y a une autre demeure, celle du Feu qu'Allah a préparée pour ceux qui ont contredit les messagers, n'ont pas exécuté ce qu'ils ont apporté et ne les ont pas suivi. Ceux-là auront l'autre demeure, qui est : la demeure de l'humiliation, la demeure du châtiment, la demeure de la rétribution, dont les habitants seront dans un châtiment éternel.

(لَا يُقْضَىٰ عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا وَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمْ مِّنْ عَذَابِهَا كَذَٰلِكَ
نَجْزِي كُلَّ كَفُورٍ)

la mort ne viendra pas les délivrer de leurs souffrances qui ne leur seront jamais allégées. C'est ainsi que Nous rétribuons tout mécréant endurci. [Le Créateur, 35 : 36]. Quant aux gens du Paradis, ils se trouveront dans un bonheur permanent, un bien-être constant et une santé éternelle, comme l'a dit Allah (Exalté soit-Il) :

(إِنَّ الْمَتَّقِينَ فِي جَنَّاتٍ وَعُيُونٍ أَدْخُلُوهَا بِسَلَامٍ ءَامِنِينَ وَنَزَّ عَنَّا
مَا فِي صُدُورِهِمْ مِّنْ غِلٍّ إِخْوَانًا عَلَىٰ سُرُرٍ مُّتَقَابِلِينَ لَا يَمَسُّهُمْ
فِيهَا نَصَبٌ وَمَا هُمْ مِنْهَا بِمُخْرَجِينَ)

Ceux qui craignent le Seigneur seront, quant à eux, promis à des jardins et des sources,

où ils seront accueillis par ces mots : « Entrez-y en paix, vous y vivrez en toute sécurité. »

Nous retirerons de leurs cœurs toute trace de haine si bien qu'ils s'aimeront comme des frères, se faisant face sur des lits somptueux.

Ils n'y connaîtront aucune lassitude et ne seront jamais chassés de ce lieu. [Al Hijr, 15 : 45-48].

Et concernant le feu, Il a dit :

(إِنَّ الْمُجْرِمِينَ فِي عَذَابٍ خَلَدُونَ لَا يَفْتَرُونَ عَنْهُمْ وَهُمْ فِيهِ
مُبْلِسُونَ وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَكِنْ كَانُوا هُمُ الظَّالِمِينَ وَنَادَوْا يَمْلِكُ
لِيَقْضِ عَلَيْنَا رَبُّكَ قَالَ إِنَّكُمْ مَكْنُونٌ)

Les criminels, pour leur part, subiront les tourments éternels de la Géhenne

qui ne leur seront jamais allégés mais qui, au contraire, les feront sombrer dans un profond désespoir.

Nous ne les avons pas lésés, mais ils se sont lésés eux-mêmes.

Ils supplieront : « Mâlik ! Que ton Seigneur en finisse avec nous. » Il répondra : « Vous subirez, au contraire, ces affres pour l'éternité ! »

[L'Ornement, 43 : 74-77]. Ils résideront dans la demeure de l'humiliation (la demeure du Feu) et dans un autre verset, Il a dit :

(لَا يُفْضَىٰ عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا وَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمْ مِنْ عَذَابِهَا كَذَٰلِكَ
نَجْزِي كُلَّ كَفُورٍ)

la mort ne viendra pas les délivrer de leurs souffrances qui ne leur seront jamais allégées. C'est ainsi que Nous rétribuons tout mécréant endurci. [Le Créateur, 35 : 36]. Et Il a aussi dit à leur sujet, Glorifié soit-Il :

(إِنَّهُ مَنْ يَأْتِ رَبَّهُ مُجْرِمًا فَإِنَّ لَهُ جَهَنَّمَ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا
يَحْيَىٰ)

Quiconque comparaitra, chargé de crimes, devant son Seigneur est voué à la Géhenne où il n'y aura pour lui ni mort à même de le délivrer de ses souffrances, ni vie véritable. [Tâ-Hâ, 20 : 74].

Allah, Exalté soit-Il, a clarifié par l'intermédiaire des prophètes le destin des pieux qui ont suivi les messagers, à savoir le Paradis et l'honneur dans une demeure qu'Allah a préparée pour eux, où se trouvent tout ce que les âmes désirent et ce qui ravit les yeux : des rivières, des houris aux grands yeux, des viandes, des boissons exquis, des vêtements agréables et bien d'autres sortes de délices.

Et Il a préparé une autre demeure, que les messagers ont décrite et qu'Allah a exposée dans Ses Livres : la demeure de l'abaissement, de la misère et du châtement. Cette demeure a été préparée pour ceux qui ont contredit les messagers et n'ont pas suivi ce avec quoi ils sont venus.

L'islam ne s'accomplit qu'avec cette foi, et l'islam ne se réalise pas, et le serviteur — homme ou femme — n'est pas musulman sans cette croyance : la foi en la résurrection, en la revivification, au jugement, à la rétribution, au Paradis et à l'Enfer ; et la conviction que le Paradis a été préparé par Allah pour ceux qui ont suivi les messagers, et que l'Enfer a été préparé pour ceux qui leur ont désobéi.

Et parmi l'accomplissement de ces fondements auxquels il est obligatoire de croire — et que les versets du Coran et les hadiths prophétiques ont établis — figure la foi au décret divin (Al-Qadar) :

- Le fait qu'Allah a connu les choses avant leur existence.

- Qu'Il les a inscrites auprès de Lui, exalté soit-Il.

- Qu'Il les a dénombrées avec précision.

- Qu'Il est le Créateur de toute chose.

et que ce qu'Allah veut advient, et que ce qu'Il ne veut pas n'advient pas.

Ce décret comprend quatre dimensions fondamentales :

La foi consiste à croire qu'Allah a su toute chose avant l'existence des êtres, qu'Il les a inscrites auprès de Lui, exalté soit-Il, qu'Il est le Créateur de ce qu'Il a fait exister par Sa volonté et par Sa puissance, et que ce qu'Allah veut advient, et que ce qu'Il ne veut pas n'advient pas.

Et ces réalités constituent quatre aspects, tous rattachés au décret divin.

1- Croire qu'Allah, Gloire à Lui, a connaissance de toute chose ; Il est omniscient de tout ce qui a été et de tout ce qui sera.

(إِنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ)

Allah a une parfaite connaissance de toute chose. [L'Araignée, 29 : 62].

(لَتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا)

Vous saurez ainsi que le pouvoir d'Allah est absolu et que Sa science embrasse toute chose. [Le Divorce, 65 : 12].

2- Croire qu'Allah a écrit toute chose, car en effet, Allah a écrit tout ce qui se passe, Gloire à Lui, comme Il, Exalté soit-Il, a dit :

(أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ)

Ne sais-tu pas qu'Allah a une parfaite connaissance de ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre, tout étant consigné dans un livre ? [Le Pèlerinage, 22 : 70], et Il (Glorifié soit-Il) a dit :

(مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنْفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِّن قَبْلٍ أَنْ نَبْرَأَهَا)

Nul malheur ne s'abat sur terre ou sur vos personnes qui ne soit consigné dans un livre avant même qu'il ne se produise par Notre volonté. [Le Fer, 57 : 22].

3- Ce qu'Allah veut se réalise et ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas, Glorifié et magnifié soit-Il.

(وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ)

Ton Seigneur aurait pu, s'Il l'avait voulu, les empêcher. [Les Bestiaux, 6 : 112].

4- Il est le Créateur des choses et Celui qui les fait exister, exalté soit-Il.

(اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ)

Allah est le Créateur de toute chose. [Sourate Az-Zumar (Les Groupes) : 39/62].

Tout cela fait partie de la foi au Destin, qui est un fondement établi parmi les fondements de la foi qui ont été expliqués précédemment. Le Prophète ﷺ en a informé lorsque Gabriel l'a interrogé au sujet de la foi, il a dit :

(أَنْ تَوْمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ)

[La foi est] le fait de croire en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, au Jour Dernier.¹ Le Jour Dernier a déjà été mentionné comme étant le moment où l'on se tiendra devant Allah pour le

¹ Rapporté par Muslim dans le chapitre de la foi, section sur la clarification de la foi, de l'islam et de l'excellence, n° 8.

Jugement et la Rétribution, ainsi que le Paradis et l'Enfer ; tout cela est inclus dans le Jour Dernier.

(وبالقدر خيره وشره)

(Et au Destin, en son bien et en son mal)¹ Ce qui signifie : Allah a connu les choses, les a écrites et les a comptabilisées. Ce qu'Allah a voulu s'est réalisé et ce qu'Il n'a pas voulu ne s'est pas réalisé. Il est, Gloire à Lui, le Créateur de toute chose et le Seigneur de toute chose.

Le musulman doit croire en ces six fondements et en être convaincu, et qu'Il (Glorifié et Élevé soit-Il) est Omnipotent et Omniscient sur toute chose, Exalté soit-Il.

Et lorsque le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloge et le préserve) informa les Compagnons du Destin, et qu'Allah a écrit toute chose, ils lui demandèrent : "Ô Messenger d'Allah, si Allah a écrit toute chose, à quoi bon œuvrer ?" Il répondit (sur lui la paix et le salut) :

(اعملوا فكل ميسر لما خلق له، أما أهل السعادة فميسرون لعمل أهل السعادة، وأما أهل الشقاوة فيميسرون لعمل أهل الشقاوة، ثم قرأ عليه الصلاة والسلام قوله تعالى في سورة الليل إذا يغشى:

¹ Sahîh Muslim (8), Sunan An-Nasâi (4990), Sunan Abû Dâwud (4695), Sunan Ibn Mâjah (63), Musnad Ahmad (1/28).

فَأَمَّا مَنْ أُعْطِيَ وَاتَّقَى ، وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَى ، فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَى ،
وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَى ، وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَى ، فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَى

« Œuvrez ! En effet, chacun est prédisposé vers ce pour quoi il a été créé. Quant aux bienheureux, ils sont facilités vers les œuvres des bienheureux ; et quant aux malheureux, ils sont facilités vers les œuvres des malheureux. Ensuite, il a lu, paix et bénédictions d'Allah sur lui, la parole d'Allah dans la sourate Al-Layl : "Quant à celui qui donne et craint Allah, et croit en la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie du bonheur. Mais quant à celui qui est avare et se dispense de tout, et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie de la difficulté." » [La nuit : 5 à 10]¹.

Ainsi leur a-t-il expliqué — que la paix et la bénédiction soient sur lui — et le sens est le suivant : Allah a décrété les choses et les a inscrites, et c'est Lui, purifié soit-Il, qui accorde la réussite et guide qui Il veut.

Il incombe donc au serviteur d'agir, de s'efforcer et de demander à Allah la réussite, de s'attacher au bien ; car Allah, le Très Haut, lui a donné une raison par laquelle il distingue le bien

¹ Rapporté par Al Bukhârî dans (n°4949), Muslim (n°2647).

du mal, la guidée de l'égarement, et Il l'a distingué des bêtes par cette raison éminente.

Il possède donc un libre-arbitre, une volonté et une intention ; il lui appartient de choisir le bien, de demander à son Seigneur la guidée vers celui-ci et de s'y conformer.

Il lui appartient aussi de s'éloigner du mal, de demander à son Seigneur la protection contre celui-ci, de s'en préserver et de mettre les autres en garde contre lui.

Ainsi donc, Allah, le très haut, a ordonné aux serviteurs, par l'intermédiaire des messagers — que la prière et la paix soient sur eux — de s'attacher au bien, de s'y conformer, de demander à Allah la guidée vers celui-ci et la réussite pour l'adopter et s'y maintenir.

Il leur a également ordonné de se méfier du mal, de s'en éloigner, de demander à Allah la protection contre celui-ci.

C'est ainsi qu'il leur a enseigné — que la prière et la paix soient sur lui.

Nous nous contenterons dans cet épisode de cette définition générale de l'Islam. Dans le prochain épisode — si Allah le veut — nous aborderons l'étude des prescriptions de l'Islam que les messagers ont apportées et enseignées aux peuples, après les avoir instruits sur les croyances qu'ils doivent avoir à l'égard d'Allah, le Très haut, et sur ce que les messagers — que la prière et la paix soient sur eux — leur ont communiqué de manière générale.

Quant au détail des prescriptions — la prière, la zakât, le jeûne, le pèlerinage, la guerre et les autres prescriptions, ainsi que ce qu'Allah a ordonné de laisser parmi les interdits — cela fera l'objet d'un autre épisode, si Allah le veut.

Dans celui-ci, nous montrerons la nature des prescriptions : les messagers ont d'abord commencé par les croyances qui concernent le cœur et la foi, puis ils ont exposé les prescriptions de l'Islam qu'ils ont transmises, expliquant ce qu'Allah, purifié soit-Il, a ordonné afin que les gens les accomplissent et s'y tiennent. Ces prescriptions incluent les actes et paroles à accomplir par le croyant, ainsi que les actions et les paroles à éviter.

Ainsi, les prescriptions religieuses comprennent des actions à accomplir et des abstentions à observer : il y a ce qui doit être fait

et ce qui doit être évité. Muhammad, qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve, est venu en complétant et en parachevant toutes ces prescriptions, et il a été envoyé pour parfaire les nobles caractères. L'étude détaillée de ces prescriptions sera abordée, si Allah le veut, dans l'épisode suivant.

Je demande à Allah, Gloire et Pureté à Lui, qu'Il accorde la réussite à tous dans ce qui Le satisfait, qu'Il réforme nos cœurs et nos actions, et qu'Il nous guide sur Son droit chemin. Il est certes Celui qui entend parfaitement et est proche. Que la paix et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et ses Compagnons.¹

Questions :

Q 1 : Un chrétien demande : comment puis-je être sûr que Muhammad ﷺ est le dernier des Prophètes, que ce qu'il a apporté est la religion de la vérité et qu'il vient de la part d'Allah ?

On peut en être certain par de nombreux éléments, notamment par la parole du Prophète ﷺ qui a annoncé qu'il est le Sceau des Prophètes, et plus encore par la parole d'Allah dans Son Livre sublime. Celui qui croit qu'il est le Messager

¹ Une allocution directive de son éminence, émise sous le numéro 2350/ع en date du 19/12/1419H. (Majmû' Fatâwâ wa Maqâlât de Cheikh Ibn Bâz 28/76).

d'Allah et que le Livre est véridique, est convaincu qu'il est le Sceau des Prophètes, car le Coran affirme qu'il est le Sceau des Prophètes et parce qu'il a dit : « Je suis le Sceau des Prophètes. » Allah, Glorifié et Exalté soit-Il, a dit :

(مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ
النَّبِيِّينَ)

Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messenger d'Allah et le sceau des prophètes.

[Sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés) : 33/40].

Les hadiths profus et abondants rapportent de manière authentique que le Prophète ﷺ a dit :

«أنا خاتم الأنبياء لا نبي بعدي»

Je suis le sceau des Prophètes ; il n'y a plus de prophète après moi. Quiconque croit qu'il est le Messenger d'Allah reconnaît les miracles qu'il a présentés, le Coran étant le plus grand des miracles. Le Coran lui-même constitue la plus grande preuve de sa véracité, car nul être humain ne pourrait produire quelque chose de semblable : ni un illettré qui ne sait ni lire ni écrire, ni un écrivain, ni un lecteur. Cela tient aux grandes prescriptions qu'il contient, aux nouvelles occultes qu'il révèle, à la perfection de son

éloquence et de sa structure — et la perfection de l'éloquence réside dans la précision et l'exactitude — ainsi qu'aux informations qu'il fournit concernant le Jour du Jugement et l'Au-delà. Seul quelqu'un qui est véridique et instruit par Allah peut s'y attaquer. Puis viennent les grandes merveilles qui se sont produites par son intermédiaire : la lune qui s'est fendue est l'une des plus grandes preuves qu'Allah lui a accordées ; de même les jaillissements d'eau entre ses doigts, observés par des centaines et de larges foules à plusieurs reprises ; la bénédiction sur la nourriture qu'il bénissait, de sorte que, bien que très peu, elle suffisait pour des centaines de personnes alors qu'elle ne semblait pouvoir nourrir que deux ou trois ; et d'autres miracles encore qui se sont produits par son intermédiaire. Quiconque croit en sa prophétie reconnaît qu'il est le sceau des prophètes et accepte que le Coran est la parole d'Allah, car il constitue le miracle de sa communauté.

Q2 : Vous dites que le musulman croit en tous les Messagers d'Allah sans distinction entre eux, mais dans l'attestation par laquelle une personne entre en Islam, le musulman dit : « J'atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et j'atteste que Muhammad est le Messager

d'Allah ». N'est-ce pas un rejet des autres prophètes ?

Ceci doit être affirmé dès qu'une personne embrasse l'islam, car Muhammad est le dernier messenger. Il est obligatoire de croire en lui d'abord, avant de s'informer sur les autres prophètes, puisqu'il est le messenger envoyé à son époque. Ainsi, il doit témoigner : « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et Muhammad est le messenger d'Allah », puis ensuite apprendre ce qui concerne tous les prophètes afin d'avoir foi en eux, de même qu'il apprendra ce qui concerne les anges, les livres, le Paradis et l'Enfer.

Le témoignage que Muhammad est le messenger d'Allah est indispensable avec la déclaration qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, afin que l'affiliation à l'islam de la personne soit complète. Ensuite, elle apprend le reste des fondements de la religion. Ainsi, à l'époque de Jésus, le croyant devait être instruit à son sujet et ce qu'il a apporté, puis sur les prophètes précédents afin qu'elle ait foi en eux. De même à l'époque de Moïse, et ainsi de suite pour chaque messenger : on croit d'abord au messenger envoyé à son temps avec le monothéisme, puis on croit aux autres prophètes et aux autres éléments de foi comme le Paradis, l'Enfer, les anges et les livres révélés.

Muhammad est le dernier messenger, le sceau des prophètes. Il est donc obligatoire pour la communauté de son temps et de tous les temps suivants de croire en lui en premier, avec le monothéisme. Après avoir cru en lui, la personne croit aux prophètes passés, car Muhammad les a annoncés et a transmis leur message. La foi aux prophètes précédents ne peut être authentique que par la foi en le messenger présent qui les a mentionnés et confirmé leur mission.

Le sommaire

Aperçu général de la religion islamique et de ce qu'ont apporté les Messagers	2
Son éminence, le Cheikh	2
'Abd Al-'Azîz Ibn 'Abd Allah Ibn Bâz.....	2
Questions :.....	32